RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Préfecture de l'Hérault RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

et bulletin de liaison des maires

17 juin 2008 Spécial V

SOMMAIRE

Additif au Procès Verbal de l'élection du 24 avril 2008 du conseil	
départemental de l'ordre des infirmiers du département de I' Hérault	
pour le collège infirmiers relevant des salariés du secteur public	2

- 2 -

Additif au Procès Verbal de l'élection du 24 avril 2008 du conseil départemental de l'ordre des infirmiers du département de I' Hérault pour le collège infirmiers relevant des salariés du secteur public

Ministère du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité ministère de la Sante, de la Jeunesse, des sports et de la Vie associative

DDASS de L'Hérault PROCES VERBAL ADDITIF

Au Procès verbal de l'élection du 24 avril 2008 du conseil départemental de l'ordre des infirmiers du département de I' Hérault pour le collège infirmiers relevant des salariés du secteur public

Le 24 avril 2008 à 13h02 l'assemblée générale des électeurs s'est réunie pour élire son président et ses deux assesseurs.

Président : M. BOUSCARAIN Jean-François

Assesseurs: Mme BRUGGER Huguette - M. GRUET-MASSON Joël

Compte tenu de la non comptabilisation d'un bulletin nul aussi bien dans le nombre de votants que dans le nombre de bulletins blancs ou nuls, les modifications suivantes sont apportées au procès-verbal du 24 avril 2008 :

Collège des infirmiers relevant du secteur public

Signatures (Président et assesseurs):

Nombre d'électeurs inscrits inchangé Nombre de votants : 1066 (au lieu de 1065) Nombre de voix exprimées : inchangé Nombre de bulletins blancs ou nuls : 50 (au lieu de 49) s	oit un vote nul supplémentaire.
Noms des candidats :	<u>Voix obtenues :</u>
Inchangé	Inchangé
Noms des membres titulaires élus : Inchangé	
Noms des membres suppléants élus :	
Inchangé	
	Montpellier, le 30 avril 2008

- 3 -

Pour copie conforme aux originaux déposés aux archives de la Préfecture

Montpellier **le 17 juin 2008** Pour le Préfet, Le Secrétaire Général

Jean-Pierre CONDEMINE

Toute correspondance concernant le Recueil des Actes Administratifs doit être adressée à M. le Préfet de la région Languedoc-Roussillon et du département de l'Hérault, Direction des Ressources Humaines et des Moyens, Bureau des Moyens et de la Logistique.

Le recueil n'est pas vendu au numéro. Cependant, les organismes privés et particuliers peuvent souscrire des abonnement annuels (1er janvier au 31 décembre) au tarif de 76 euros l'abonnement. Leur demande, accompagnée d'un chèque bancaire ou postal établi à l'ordre de M. le Régisseur des Recettes de la Préfecture de l'Hérault, doit parvenir à l'adresse précisée ci-dessus.

Tous les originaux des arrêtés publiés dans le recueil peuvent être consultés à la Direction des Relations avec les Collectivités Locales, Pôle Juridique Interministériel